

**Présidence du Groupe des États membres des eaux Occidentales
Septentrionales**

FAO : Anna O'Sullivan (Anna.OSullivan@agriculture.gov.ie)

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Marine

Centre national des produits de la
mer

Clonakilty

C. Cork

P85 Tx47

Irlande

Date : 30 octobre 2025

Référence PelAC : 2526PAC05

Objet : Invitation à discuter de la mise en œuvre du règlement révisé en matière de contrôle

Chère Madame O'Sullivan,

Le règlement de contrôle révisé de l'UE, qui est entré en vigueur le 9 janvier 2024, remplace le cadre de 2009 et est destiné à définir le secteur de la pêche pour les deux prochaines décennies. Sa mise en œuvre se déroule en trois phases clés — 2024, 2026 et 2028 — chacune introduisant de nouvelles dispositions. Les détails pratiques de ces dispositions seront précisés par des actes d'exécution et des actes délégués.

Depuis le début de la phase de mise en œuvre, les consultations avec les parties prenantes ont été limitées, la publication de l'acte délégué de l'UE sur les dispositions relatives aux dérogations à la marge de tolérance ayant été discutée dans un cadre très confidentiel. Cela s'explique par l'absence d'obligation légale de la part de la Commission européenne d'inclure les parties prenantes dans le processus décisionnel.

La Commission européenne, en collaboration avec les conseils consultatifs, a organisé un atelier conjoint le 5 février 2025 afin de discuter de la mise en œuvre du règlement révisé en matière de contrôle ainsi que de la rédaction des principaux actes d'exécution et délégués qui font partie de la révision. Cet atelier visait à recueillir des contributions sur la phase de mise en œuvre et non à réexaminer la révision du règlement.

Les CC prennent actuellement contact avec le groupe régional des États membres afin d'organiser un atelier conjoint avec les experts en contrôle des États membres. Le format de cet atelier serait similaire à celui de l'atelier organisé avec la Commission européenne, les CC dressant la liste de leurs points de vue et les présentant aux experts. L'objectif d'un tel atelier serait de recréer un lien entre les experts en contrôle et les CC, similaire à celui qui existait lors des discussions sur l'obligation de débarquement.





Nous espérons pouvoir en discuter avec vous à un stade ultérieur.

Cordialement,

Esben Sverdrup-Jensen
Président du Conseil consultatif pélagique

Alexandra Philippe
Présidente du Conseil consultatif pour les Eaux
Occidentales Septentrionales

